A Mulhouse

Le Guide du tri

à portée de mains

Les bacs arrivent chez vous !

Bacs non contractuels.







Que dois-je mettre dans le bac à couvercle jaune ?

Papiers, cartons

Les boîtes et emballages

Pensez à enlever les films plastiques !

Les prospectus, magazines et journaux

Les briques alimentaires

Bouteilles et flacons en plastique

Les produits alimentaires
(y compris les bouteilles d'huile)

Pensez à laisser les bouchons, ils sont aussi recyclables !

Les produits d'entretien et divers

Les flacons

Pensez à bien vider le contenu !

Emballages métalliques

Boîtes de conserve, canettes et barquettes aluminium

Les aérosols
(sans les bouchons)

Les bidons



Le bac jaune, mode d'emploi :

En aucun cas le bac jaune ne doit rester sur le domaine public.
Pour connaître les jours de collecte dans votre quartier, reportez-vous au calendrier de collecte.



Certains habitants n'ont pu être équipés d'un bac jaune pour des raisons techniques. Le bac est alors remplacé par des sacs translucides jaunes mis à la disposition des habitants concernés.



Des conteneurs enterrés sont également à votre disposition à plusieurs endroits de la ville. Vous pouvez y déposer vos papiers/cartons/journaux-magazines, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires et emballages en métal. Merci de plier les cartons avant de les jeter.

Que dois-je mettre dans le bac à couvercle marron ?

Les ordures ménagères



Pots de crème et pots de yaourt

Couches culottes

Barquettes en polystyrène



Films plastiques

Sacs plastiques

Absorbants



Lingettes

Restes de repas

Peuvent également être compostés

et autres...



Par mesure d'hygiène, merci de placer les ordures ménagères dans un sac fermé avant de les déposer dans le bac.



Le bac marron, mode d'emploi :

En aucun cas le bac marron ne doit rester sur le domaine public. Pour connaître les jours de collecte dans votre quartier, reportez-vous au calendrier de collecte.

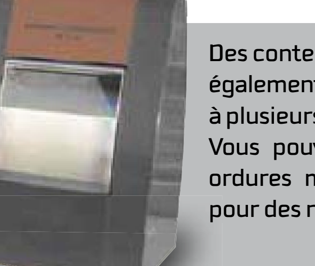


Pensez au compostage

Les déchets organiques (épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin) représentent une part importante de nos poubelles. Chacun d'entre nous peut valoriser simplement ces déchets dans son jardin grâce à un composteur.



Certains habitants n'ont pu être équipés d'un bac marron pour des raisons techniques. Le bac est alors remplacé par des sacs poubelles mis à la disposition des habitants concernés.



Des conteneurs enterrés sont également à votre disposition à plusieurs endroits de la ville. Vous pouvez y déposer vos ordures ménagères, en sac, pour des raisons d'hygiène.

Que dois-je déposer dans le conteneur à verre ?





Attention aux faux-amis

Tous les objets en verre non alimentaire ne sont pas recyclables de la même manière.

À ne pas mettre dans le conteneur à verre car cela nuit au processus de recyclage :

- lampes fluocompactes dites "basse consommation" et néons
- ampoules classiques à incandescence
- ampoules halogènes
- verre médical
- miroirs et vitres
- assiettes cassées
- vaisselle et plats en pyrex
- verres à boire cassés
- pots de fleurs
- porcelaine, faïence





Trouvez facilement le conteneur à verre le plus proche de chez vous !

Le SIVOM a mis en place un outil de géolocalisation sur la page d'accueil de son site internet :

www.sivom-mulhouse.fr



Des conteneurs enterrés sont également à votre disposition à plusieurs endroits de la ville. Vous pouvez y déposer vos bouteilles et flacons en verre.



Les déchetteries

Le SIVOM met à votre disposition un réseau de 15 déchetteries intercommunales, vous pouvez vous rendre dans celle de votre choix.

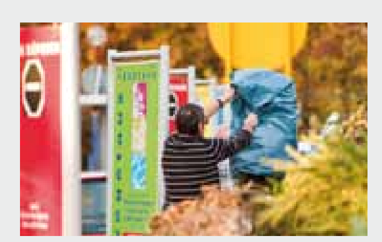
Attention, un portique d'une hauteur de 1,90 m limite l'entrée des véhicules dans les déchetteries. Les particuliers dont le véhicule dépasse 1,90 m de haut sont invités à se rendre au **Centre de Tri, avenue d'Italie à Illzach** (service gratuit).

Les déchetteries sont réservées aux seuls déchets issus des ménages et interdites à tous les déchets provenant d'une activité professionnelle.
Les déchets des artisans et des commerçants doivent être amenés au **Centre de Tri à Illzach** (service payant) ou dans toute autre filière appropriée.

J'apporte en déchetterie :

- **les encombrants :** vieux matelas, vieux meubles, polystyrène, déchets de plâtre, nylons…
- **les gravats :** déchets inertes de démolition (briques, béton, terre, carrelage, pierres, rochers…)
- **les ferrailles :** meubles métalliques, vélos…
- **les déchets verts :** branchages, bois d'élagages, tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs, tailles de haie…
- **le bois :** chutes de bois, bois de construction, palettes…
- **les bouchons de liège**
- **les vêtements**
- **les emballages ménagers :** le verre, le papier/carton, les bouteilles et flacons en plastique
- **les DEEE** (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), dans les déchetteries suivantes : Brunstatt, Coteaux, Illzach, Ottmarsheim, Pfastatt, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim.
- **Les lampes usagées :** lampes fluocompactes dites « basse consommation », tubes fluorescents dits « néons ».
- **Les déchets spéciaux et toxiques :** peintures, batteries, piles, solvants, produits chimiques, huiles moteurs et leurs emballages, cartouches d'encres d'imprimantes usagées

Les 10 commandements de l'usager



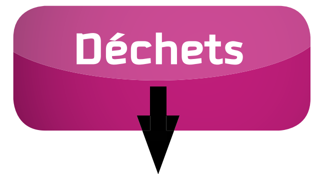
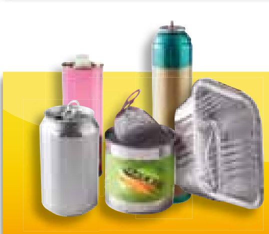
1. *Les instructions des agents doivent être impérativement respectées.*
2. *Les enfants doivent rester sous la responsabilité et la surveillance des parents.*
3. *Les animaux doivent être gardés dans le véhicule de l'usager.*
4. *Il est interdit d'entrer dans les conteneurs de collecte des déchets.*
5. *Il est interdit de fumer et d'apporter du feu sous une forme quelconque dans l'enceinte de la déchetterie.*
6. *Les usagers sont tenus de maintenir la propreté des quais de déchargement.*
7. *Il est interdit de se livrer à des actions de fouilles et de récupération dans les conteneurs de la déchetterie.*
8. *Pour le déchargement des déchets, les usagers doivent se faire aider par leurs proches : les agents de la déchetterie ne sont pas soumis à cette obligation.*
9. *Le dépôt sauvage sur le site et à l'extérieur de la déchetterie est interdit et passible de sanctions.*
10. *Le moteur du véhicule doit être coupé lors du déchargement des déchets*

Les horaires des déchetteries du SIVOM

BRUNSTATT Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	**Du lundi au samedi** De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
SAUSHEIM Rue Verte - 03 89 36 06 44	**Du mardi au samedi** De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
BOURTZWILLER Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	**Du lundi au samedi** De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
RIEDISHEIM Avenue Dolfus - 03 89 64 32 13	**Du lundi au vendredi** De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 **Le samedi en continu** De 9h00 à 18h00
MULHOUSE HASENRAIN Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	
MULHOUSE COTEAUX Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
ILLZACH Avenue des Rives de l'Ill - 03 89 66 58 76	**Du mardi au vendredi** De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 **Le samedi** en continu de 9h00 à 18h00
PFASTATT Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	**Du lundi au vendredi** De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 **Le samedi en continu** De 9h00 à 18h00
RIXHEIM Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	
WITTENHEIM Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	**Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)** **Du lundi au vendredi** De 9h00 à 12H00 et de 14h00 à 17h00 **Le samedi** De 9h00 à 17h00 **Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)** **Du lundi au vendredi** De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 **Le samedi** De 9h00 à 19H00
KINGERSHEIM Rue du Commerce - 03 89 52 91 23	
PULVERSHEIM ZI de l'**Aire de la Thur** - 03 89 48 20 86	
BANTZENHEIM Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	**Mercredi** de 13h30 à 17h00 **Samedi** de 8h00 à 11h30
CHALAMPÉ Entrée avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	**Mercredi** de 10h00 à 12h00 **Vendredi et samedi** de 14h00 à 17h00
OTTMARSHEIM CD 52 - 03 89 26 03 83	**Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars)** **Lundi** de 14h00 à 17h00 **Mercredi** de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 **Vendredi** de 14h00 à 17h00 **Samedi** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 **Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre)** **Lundi** de 14h00 à 19h00 **Mercredi** de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 **Vendredi** de 14h00 à 19h00 **Samedi** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00



Triez, c'est recyclé !

Déchets	Une deuxième vie pour nos déchets	Nouveaux produits
 • Boîtes et emballages, • Prospectus, magazines et journaux	**Papiers, cartons**	 • Cartons d'emballage • Papiers journaux • Papiers d'essuyage
 • Produits alimentaires • Produits d'entretien • Flacons et divers	**Bouteilles et flacons en plastique**	 • Palettes, tuyaux • Revêtements de sol • Flacons pour produits non-alimentaires • Fibres textiles
 • Boîtes de conserve • Canettes • Barquettes aluminium • Aérosols vides • Bidons de sirop	**Emballages métalliques**	 • Tôles • Emballages • Pièces pour automobiles
 • Bouteilles • Pots • Bocaux	**Les bouteilles et flacons en verre**	 • Nouvelles bouteilles, canettes • Nouveaux pots • Laine de verre, isolants



Réduisez vos déchets !

Quand je fais mes courses...je choisis

- **Le vrac** pour les fruits & légumes, pâtes, riz, café...
- **Les produits à la découpe** pour la charcuterie, la viande ou le fromage, cela limite les emballages !
- **Les écorecharges** pour les produits d'entretien, la lessive, l'assouplissant, les produits cosmétiques et les produits concentrés. Ils sont généralement **moins chers, plus légers et génèrent moins de déchets d'emballages.**

Le conseil malin : Lors de l'utilisation, respectez les doses prescrites !

- **Les grands conditionnements** pour les denrées non périssables (pâtes, riz, sucre…). **A quantité de produit équivalente, ils génèrent moins de déchets et reviennent en général moins cher.**

Le conseil malin : Attention au gaspillage : achetez la quantité de produit adaptée à vos besoins !

- **Les produits rechargeables** (piles, stylos…).
- **Les produits plus respectueux de l'environnement** (NF-environnement et éco-label européen, agriculture bio…).
- **Les produits ou emballages en matière recyclée** (enveloppes, cahiers, papier d'essuyage).

A la maison...je préfère

- **L'eau du robinet** plutôt qu'en bouteille, celle de Mulhouse a une qualité eau de source !
- **L'électroménager de qualité :** robuste, réparable et économe en énergie (avec une étiquette énergie A, A+ ou A++ de préférence).
- **La juste dose** pour les produits ménagers, en respectant les dosages recommandés.
- **Un autocollant "stop pub"** sur ma boîte aux lettres.
- **Le verso des feuilles** comme brouillon.
- **Le réemploi** de nos équipements, vêtements et jouets inutiles et en bon état, en les donnant ou en les revendant.
- **Le compostage individuel** de mes déchets de cuisine et de jardin pour obtenir un engrais 100% naturel.



RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS. ÇA DÉBORDE.

Vous avez un doute ou une question :

• Sur les consignes de tri ou la collecte ?

• Un problème avec votre bac ?

N'hésitez pas à appeler ce numéro :



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour plus d'informations allez sur :

www.sivom-mulhouse.fr

www.mulhouse-alsace.fr

www.mulhouse.fr

SKERZO • COM







